

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT « La Siove » COMMUNE DE PARSAC

Par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2026, une enquête publique est prescrite en mairie de PARSAC pendant une durée de **33 jours**,

**du lundi 18 mai 2026 (9h) au vendredi 19 juin 2026 inclus (17h30)**

sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la société AGISOL PARSAC-RIMONDEIX dont le siège est situé au 2, rue Michel Faraday - Immeuble Spallis – 93200 Saint-Denis.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non-technique, sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de PARSAC, aux heures habituelles d'ouverture au public, excepté les jours fériés, **soit :**

**lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9 h à 12h30**

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)) et sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Creuse sur rendez-vous au 05 55 51 58 85 ou par mail : [pref-environnement@creuse.gouv.fr](mailto:pref-environnement@creuse.gouv.fr), ainsi que sur le site dédié aux projets soumis à étude d'impact ([www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de PARSAC,
- sur le registre électronique à l'adresse suivante :

**<https://www.democratie-active.fr/photovoltaique-parsac/>**

- par voie postale en les adressant en mairie de PARSAC, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique à l'adresse suivante : **[photovoltaique-parsac@democratie-active.fr](mailto:photovoltaique-parsac@democratie-active.fr)**

M. Claude SOULIER a été désigné par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations au cours des permanences qu'il assurera en mairie de PARSAC :

- lundi 18 mai 2026 de 9h à 12h
- mardi 2 juin 2026 de 14h30 à 17h30
- vendredi 19 juin de 14h30 à 17h30
- jeudi 28 mai 2026 de 9h30 à 12h30
- mercredi 10 juin 2026 de 9h à 12h

En cas d'empêchement de M. Claude SOULIER, celui-ci sera remplacé par sa suppléante Mme Catherine FOUCQUIER.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de PARSAC, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse.

Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de M. Brice MEYER, représentant le pétitionnaire (courriel : [brice.meyer@agile.immo](mailto:brice.meyer@agile.immo)).

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou de refus du permis de construire.